MP/EG

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (V.C.)
RUE EDMEE GUILLOU (V.C.)
RUE LENINE (R.D.154B)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Jean-Jacques Rousseau par la société SOBECA – 16 rue Gustave Eiffel – CS 60165 – 95691 Goussainville Cedex, agissant pour le compte d'ENEDIS – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (restructuration du réseau électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie et dans les rues Edmée Guillou et Lénine nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **8 janvier 2024** à **8 heures 30** jusqu'au **1er mars 2024 à 16 heures 30 :**

➢ Rue Jean-Jacques Rousseau :

✓ Sur la partie comprise entre la rue Lénine et la rue Westermeyer :

- **Neutralisation du trottoir côté impair** entre les n°s 23 et 27 bis : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Neutralisation d'une voie de circulation à l'avancement de chantier sauf les vendredis de 12 heures à 14 heures 15** : la circulation alternée sera gérée par hommes trafic avec piquet K10,

✓ Sur la partie comprise entre la rue Edmée Guillou et la rue Lénine :

- **Neutralisation du stationnement côté impair,**
- **Création d'un passage piéton provisoire** au niveau du carrefour formé avec la rue Edmée Guillou à hauteur du n°35,
- **Neutralisation du trottoir côté impair à l'avancement du chantier** entre les n°s 29 et 35 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celle créée provisoirement,

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

- Rue Edmée Guillou :
  - **Neutralisation de quatre places de stationnement** au droit du n°24 afin d'y installer une base vie,
- Rue Lénine au carrefour formé avec la rue Jean Jacques Rousseau :
  - **Neutralisation partielle du trottoir** : le cheminement des piétons sera maintenu,
  - **Neutralisation successive des voies de circulation** : la circulation se reportera sur la file restée libre.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest – D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SOBECA – 16 rue Gustave Eiffel – CS 60165 – 95691 Goussainville Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 04 JAN. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 04 JAN. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon